



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 2 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 8 octobre 2020, 152<sup>e</sup> année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Mme le Maire Paola Hawa

Mme la conseillère Dana Chevalier

Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

M. le directeur général, Martin Bonhomme.

M. le trésorier, Michael Finnerty.

Mme le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

Mme la greffière Jennifer Ma agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, elle fait la lecture du titre de chacun des points à l'ordre du jour et fait la lecture de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

<b>11-227-20 Ouverture de la séance</b>
---

Il est proposé par M. Ryan Young

Appuyé par Mme Chevalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 9 novembre 2020. Il est 18 h 08

Adoptée à l'unanimité.

*Avant l'adoption de l'ordre du jour, il est demandé d'ajouter la résolution concernant l'Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 822 décrétant l'annexion d'une partie du territoire du Village de Senneville – Partie*

du lot 1 990 935 (Parcelle A) et lot 1 977 177 (Parcelle B). Il est également demandé de procéder au retrait de la résolution concernant l'embauche au poste de directrice des loisirs et de la vie communautaire.

<b>11-228-20    Ordre du jour</b>
-----------------------------------

Il est proposé par Mme Chevalier  
Appuyé par M. Yvan Labelle

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité.

**1.                    Ouverture de la séance**

- 11-227-20      Ouverture de la séance
- 11-228-20      Ordre du jour

**2.                    Période de questions allouée aux personnes présentes**

**3.                    Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 11-229-20      Adoption de procès-verbaux

**4.                    Patrouille municipale**

- 11-230-20      Autorisation de stationner pendant plus de deux (2) heures dans l'axe commercial de la Ville entre le 10 novembre 2020 et le 31 mai 2021

**5.                    Développement communautaire**

**6.                    Urbanisme**

- 6.1.            Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 11-231-20      PIIA – 1A, rue Maple
- 11-232-20      PIIA – 6, rue Saint-Antoine
- 11-233-20      PIIA – 22-24, rue Saint-Étienne
- 11-234-20      PIIA et demande de dérogation mineure – 21 025, route Transcanadienne
- 11-235-20      Demande de dérogation mineure – 21 270, chemin Sainte-Marie

- 6.2.            Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

- 6.3.            Autres sujets

**7.                    Services techniques**

- 7.1.            Autorisation de dépenses
- 7.2.            Conclusion de contrats

- 11-236-20 Adjudication de contrat – Travaux de réfection du poste de pompage Terrasse Maxime et Terrasse Marc-Antoine
- 11-237-20 Octroi d'un contrat de gré à gré – Fourniture d'un souffleur avec opérateur pour le chargement et l'enlèvement de la neige – Période hivernale 2020-2021
- 11-238-20 Octroi d'un contrat de gré à gré – Collecte et transport des ordures ménagères – Période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 janvier 2022
- 11-239-20 Renouvellement de contrat – Services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public – Deuxième année d'option (2020-2021)
- 11-240-20 Renouvellement de contrat – Collecte et transport des matières organiques et des résidus verts – Première et unique année d'option du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 janvier 2022

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

- 11-241-20 Décompte progressif n<sup>os</sup> 1 et 2 – Reconstruction des infrastructures municipales de la rue du Collège, entre la rue Sainte-Anne et la rue Christie
- 11-242-20 Décompte progressif n<sup>o</sup> 2 – Travaux de rénovation de l'hôtel de ville
- 11-243-20 Décompte progressif n<sup>o</sup> 6 – Travaux de réfection des infrastructures du chemin Senneville

7.5. Autres sujets

**8. Environnement**

- 11-244-20 Octroi de subvention dans le cadre du fonds de développement durable – Macdonald High School – Projet de plantation d'arbres

**9. Développement économique et touristique**

- 11-245-20 Autorisation de fermeture de rues pour fins de tournage – *GFB Productions Inc.*

**10. Finances**

10.1. Dons / promotions / aides financières

- 11-246-20 Aide financière aux organismes à but non lucratif – Dons / promotions – *Légion Royale Canadienne*
- 11-247-20 Aide financière aux organismes à but non lucratif – Dons / promotions – *Musée de l'aviation de Montréal*

10.2. Autres sujets

- 11-248-20 Adoption des comptes

11-249-20 Fédération des municipalités canadiennes –  
Élections du conseil d'administration

**11. Administration et greffe**

11-250-20 Renouvellement de contrat – Fourniture d'un service  
d'agence de sécurité – Deuxième année d'option  
(2021)

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de  
mandats

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

11-251-20 Prolongation du mandat des membres des différents  
comités de la Ville

11-252-20 Nomination de Mme Micheline Najm sur le Comité de  
l'environnement

11-253-20 Nomination au conseil d'administration de la Société  
de Développement commercial (SDC)

11-254-20 Entérinement des décisions prises depuis le 13  
octobre 2020 relatives à la déclaration de l'état  
d'urgence sanitaire

**12. Ressources humaines**

12.1. Contrats et ententes

12.2. Autres sujets

**13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

11-255-20 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement  
numéro 704-6 modifiant le Règlement numéro 704  
afin d'augmenter le nombre de membres composant  
le comité consultatif d'urbanisme en augmentant le  
nombre de membres du conseil municipal

11-256-20 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement  
numéro 814-1 modifiant le Règlement numéro 814  
sur les normes relatives aux appareils et foyers à  
combustible solide

11-257-20 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement  
numéro 822 décrétant l'annexion d'une partie du  
territoire du Village de Senneville – Partie du lot 1  
990 935 (Parcelle A) et lot 1 977 177 (Parcelle B)

11-258-20 Adoption du Règlement numéro 773-1 modifiant le  
Règlement numéro 773 relatif aux limites de vitesse  
afin de limiter la vitesse à 40 km/h, de la limite Est de  
la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'intersection du  
carrefour en T (chemin Sainte-Marie et boulevard des  
Anciens-Combattants)

11-259-20 Adoption du Règlement numéro 815 décrétant  
l'exécution des travaux de mise à niveau du poste de  
pompage desservant les immeubles de Terrasse

Maxime et Terrasse Marc-Antoine et un emprunt d'amélioration locale de 307 500 \$

**14. Dépôt de documents**

**15. Levée de la séance**

11-260-20 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

*Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.*

La greffière a reçu 7 questions qui ont été lues entre 18 h 09 et 18 h 41. Les réponses seront transmises directement aux personnes concernées dans les prochains jours.

Les principales questions ou commentaires formulés par courriel se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 <sup>er</sup> intervenante Résidente de Sainte-Anne- de-Bellevue	<p><u>1<sup>ère</sup> question :</u></p> <p>Hi,</p> <p>I would like to know if the new medical clinic that will be built on the land beside the Ste Anne hospital will be operating as a private clinic or as a government run clinic. The difference being, of course, that all would have access to the government run clinic with their medicare card and only those that could afford the membership would have access to a private clinic.</p> <p>I know it is being called a GMF in the agenda, however this is a term that I have often heard used to described private clinics that have multidisciplinary teams in them, so I would like clarity on whether this is a private or public clinic.</p> <p>Thank you.</p> <p><i>Traduction : Bonjour, j'aimerais savoir si la nouvelle clinique médicale qui sera construite sur le terrain à côté de l'Hôpital Sainte-Anne sera gérée au privé ou au public, par le gouvernement. La différence étant, bien entendu, que tous auraient accès à la clinique gérée par le gouvernement avec leur carte d'assurance-maladie et que seuls ceux qui auraient les moyens auraient accès à une clinique privée.</i></p> <p><i>Je sais que la Clinique est nommée GMF dans l'ordre du jour, mais c'est un terme que j'ai souvent entendu utiliser pour décrire les cliniques privées qui ont des équipes multidisciplinaires en elles, alors j'aimerais savoir s'il s'agit d'une clinique privée ou publique.</i></p> <p><i>Merci.</i></p> <p><u>2<sup>e</sup> question :</u></p> <p>Good evening,</p> <p>In regards to lowering the speed limit to 40 km. on Chemin Ste. Marie...</p> <p>Prior to actually proceeding with this tonight I invite you as the council to take a trip to</p>

	<p>the area and actually go through the exercise of descending the hill. I have done so several times in 2 different vehicles.</p> <p>I made sure I was not above 40 km. as I began descending and then I removed my foot from the gas pedal altogether. Both times I exceeded to proposed 40 km. an hour. The only way to actually maintain 40 km. an hour, would be to apply the brakes while going down the hill.</p> <p>The very idea of imposing a speed limit that cannot be maintained without braking while going down the hill has no logic.</p> <p>Come winter time when that hill can become quite slippery at times you would then be implying that cars should be braking on a slippery slope along with the city buses and other traffic that passes by.</p> <p>Again, I ask you to reconsider lowering the limit as it will create unsafe conditions.</p> <p>Regards,</p> <p><i>Traduction : Bonne soirée,</i></p> <p><i>Concernant le changement à la baisse de la limite de vitesse sur le chemin Sainte-Marie...</i></p> <p><i>Avant de commencer avec ce sujet ce soir, je voudrais inviter le conseil municipal à faire un tour dans la zone concernée et à faire l'exercice de descente de la pente de la rue. Je l'ai moi-même fait à plusieurs reprises avec deux véhicules différents.</i></p> <p><i>Je me suis assurée de ne pas dépasser 40 km/h alors que je commençais à descendre la route, puis j'ai complètement retiré mon pied de la pédale de l'accélérateur. Les deux fois, j'ai dépassé les 40 km/h. Le seul moyen de maintenir réellement 40 km/h, ce serait appliquer les freins en descendant la côte.</i></p> <p><i>L'idée même d'imposer une limite de vitesse qui ne peut être maintenue sans freinage en descendant la côte n'a aucune logique.</i></p> <p><i>L'hiver venu, lorsque cette pente peut parfois devenir assez glissante, vous sous-entendriez alors que les voitures devraient freiner sur une pente glissante avec les bus de la ville et les autres véhicules qui passent.</i></p> <p><i>Encore une fois, je vous demande de reconsidérer la baisse de la limite de vitesse, car cela créera des conditions dangereuses.</i></p> <p><i>Cordialement,</i></p>
<p>2<sup>e</sup> intervenante Résidente de Sainte-Anne- de-Bellevue</p>	<p>I would like to draw attention to the lack of parking planned in the new Terra project. One would like to think when the construction crew leaves we will be left with sufficient space to park. That is not the case. Last night i counted over 20 cars in the new parking lot on Ste. Marie.</p> <p>There are no parking spaces between the eastern blocks and only three parking spots allocated on the street. there are 135 homes in here. there are only about 20 spots for a visitor combined.</p> <p>Will the city be allowing us to park on the road? Will that be the same during the snow season?</p> <p>We have the chance to change things - let's try to fix this before the final delivery of the project.</p> <p><i>Traduction : Je veux attirer l'attention sur le manque de stationnement prévu dans le nouveau projet Terra. On aimerait croire que lorsque l'équipe de construction quittera, il nous restera suffisamment d'espace de stationnement. Ce n'est pas le</i></p>

	<p><i>cas. Hier soir, j'ai compté plus de 20 voitures dans le nouveau stationnement de Sainte-Marie.</i></p> <p><i>Il n'y a pas de places de stationnement entre les blocs situés l'est et seulement trois places de stationnement dans la rue. Il y a 135 maisons ici. Il n'y a qu'environ 20 places pour visiteur au total.</i></p> <p><i>La ville nous permettra-t-elle de nous garer dans la rue? Est-ce que ce serait également permis durant la période hivernale?</i></p> <p><i>Nous avons la possibilité de changer les choses – essayons de résoudre ce problème avant la fin du projet domiciliaire.</i></p>
3 <sup>e</sup> intervenante Future résidente de Sainte-Anne- de-Bellevue	<p>Dear City Council,</p> <p>I just wanted to express my concern on the lack of visitor parking in the Terra Project. I will be moving there starting December 17 and I am very worried about the lack of parking that is offered for our visitors. Will our guests be allowed to park on the street or is there any plan of creating a parking lot for this ? There are 135 homes with only 20 visitor parking spots. In my opinion this doesn't make any sense! If 20 households host their families for Christmas . New Years or Easter there won't be any space to have our guests over especially that this project is secluded.</p> <p>A second concern is will there be any plans of having a grocery store, pharmacy and/or gas station on this side of St-Anne-De-Bellevue? We would need to go all the way to Vaudreuil or Kirkland for any of these essential services which isn't the most convenient.</p> <p>Looking forward to hearing back! Thank you so much.</p> <p><i>Traduction : Cher conseil municipal,</i></p> <p><i>Je veux exprimer ma préoccupation quant au manque de stationnement pour visiteurs dans le projet Terra. Je déménage dans ce secteur le 17 décembre et je suis très inquiète quant au manque de stationnement qui est offert à nos visiteurs. Nos invités seront-ils autorisés à se stationner dans la rue ou existe-t-il un plan de création d'un stationnement? Il y a 135 maisons avec seulement 20 places de stationnement pour les visiteurs. À mon avis, cela n'a aucun sens! Si 20 ménages hébergent leur famille pour Noël. Nouvel An ou Pâques, il n'y aura pas d'espace pour accueillir nos invités, d'autant plus que ce projet est isolé.</i></p> <p><i>Une deuxième préoccupation : est-ce qu'il y a des projets pour avoir une épicerie, une pharmacie et / ou une station-service de ce côté de Sainte-Anne-de-Bellevue? Il faut aller jusqu'à Vaudreuil ou Kirkland pour n'importe lequel de ces services essentiels, ce qui n'est pas pratique.</i></p> <p><i>Au plaisir de vous entendre! Merci beaucoup.</i></p>
4 <sup>e</sup> intervenante Résidente de Sainte-Anne- de-Bellevue	<p>Completely agree with Rhonda. This is a major concern for residents here. Perhaps Broccolini should be denied their request to use the land alongside chemin Sainte Marie for atypical buildings and instead require them to add parking.</p> <p><i>Traduction : Je suis tout à fait d'accord avec Rhonda. C'est une préoccupation majeure pour les résidents d'ici. Peut-être que Broccolini devrait se faire refuser leur demande d'utiliser le terrain le long du chemin Sainte-Marie pour des bâtiments atypiques et plutôt exiger qu'ils ajoutent un stationnement.</i></p>
5 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	<p><u>1<sup>ère</sup> question :</u></p> <p>Wood burning stoves</p> <p>Will the city have a subsidies programs for the replacing old grandfathered fireplaces that I had for 25 years the cost is approx.. 4000\$-5000\$ to retrofit. It's a big</p>

	<p>investment!</p> <p>Many cities give residents a fund or tax refund.</p> <p><i>Traduction :</i></p> <p><i>Poêles à bois</i></p> <p><i>La Ville offrira-t-elle un programme de subventions pour le remplacement des anciennes cheminées que j'ai depuis 25 ans? Le coût est d'environ 4000 \$ - 5000 \$ pour réajuster la cheminée. C'est un gros investissement!</i></p> <p><i>De nombreuses villes offrent aux résidents une subvention ou un remboursement d'impôt.</i></p> <p><u>2<sup>e</sup> question / commentaire :</u></p> <p>Its just a congratulations to finally listening to me and put mushroom cement separators on Ancients combatant road North.</p> <p>It will save us from accidents and head to head encounters that I had 3 times in the past 2 years. Very well-done City Council. Bravo!</p> <p><i>Traduction :</i></p> <p><i>J'aimerais remercier le conseil municipal d'avoir pris mes préoccupations en considération et le féliciter d'avoir installé les blocs séparateurs en béton sur le boulevard des Anciens-Combattants (secteur Nord).</i></p> <p><i>Ces blocs séparateurs permettront d'éviter des accidents, notamment des face-à-face de véhicules dont j'ai moi-même vécu l'expérience trois fois en deux ans. Bon travail, conseil municipal. Bravo!</i></p>
6 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	<p>Hello,</p> <p>My questions for Mayor Hawa and council concerns the new snow guard bylaw.</p> <p>Several of my neighbours and I received a notice prettying to the need for setting up snow guards on our properties and a threat of fines if it is not completed in time.</p> <p>Here goes:</p> <p>A) what is the precent set for the need for snow guards? Have many residents been hit by snow walking on the streets of Sainte Annes?</p> <p>B) Why were the homes in question not given some inout prior to the bylaw. Ex: Have you ever had snow fall onto the street or onto people? How many resents have complained about this problem? Is this a case of a bylaw for one as there is one home where this is a problem so now we punish the entire town?</p> <p>C) During a global pandemic, when extra money is at a premium, we are being asked to spend money for this? With the threat of fines on top of it?</p> <p>D) If this is such a problem, why not find out how many homes affected and buy the snow guards in bulk instead of leaving us to our own devices? Or at least provide options as drilling holes into a new roof seems ludicrous to me.</p> <p>E) Why is this a concern now? Feels like seeking a problem that does not exist as in 20 winters, there has never been any snow from my property that has struck anyone or fallen onto the street.</p> <p>F) What is the end game here? Fine us for not doing something that does not need to be done at all?</p>

	<p>My suggestion would be to study this further before edicting residents to spend money, in my case, I simply do not have these days due to the ongoing pandemic where two of my revenue streams have dried up.</p> <p>Thank you for your attention in this matter.</p> <p><i>Traduction : Bonjour,</i></p> <p><i>Mes questions, adressées au maire Mme Hawa et au conseil municipal, concernent le nouveau règlement sur les garde-neige.</i></p> <p><i>Plusieurs de mes voisins, ainsi que moi-même, avons reçu un avis nous informant de la nécessité d'installer un garde-neige sur nos propriétés et une possibilité d'amendes si ce n'est pas installé avant la date prévue.</i></p> <p><i>Voici mes questions :</i></p> <p><i>A) Quel est le pourcentage fixé pour le besoin de garde-neige? Combien de résidents ont été frappés par la neige en marchant dans les rues de Sainte-Anne?</i></p> <p><i>B) Pourquoi les maisons visées n'ont-elles pas reçu un certain préavis avant l'adoption du règlement? Exemple : Il y a-t-il déjà eu de la neige qui a tombée dans la rue ou sur des gens? Combien de résidents se sont plaints de ce problème? S'agit-il d'un cas de règlement applicable pour une personne, car il y a une maison où s'est produit ce problème, alors maintenant nous punissons toute la ville?</i></p> <p><i>C) Pendant une pandémie mondiale, alors que l'argent des résidents est limité, on nous demande de dépenser de l'argent pour des garde-neige? Avec une menace d'amendes en plus?</i></p> <p><i>D) Si c'est un tel problème, pourquoi ne pas chercher à connaître le nombre de maisons touchées et acheter les garde-neige en gros au lieu de laisser les citoyens à eux-mêmes? Ou du moins, offrir des options, car percer des trous dans un nouveau toit est ridicule.</i></p> <p><i>E) Pourquoi est-ce un problème maintenant? J'ai l'impression qu'on cherche un problème qui n'existe pas, car en 20 hivers, il n'y a jamais eu de neige de ma propriété qui a frappé quelqu'un ou est tombée dans la rue.</i></p> <p><i>F) Quel est l'objectif final ici? Donner des amendes, car les résidents ne font pas quelque chose qui n'a pas besoin d'être fait du tout?</i></p> <p><i>Ma suggestion serait d'étudier la situation avant d'ordonner aux résidents de dépenser de l'argent. Dans mon cas, je n'ai tout simplement pas l'argent nécessaire en raison de la pandémie en cours, où deux de mes sources de revenus sont à sec.</i></p> <p><i>Merci pour votre attention à ce sujet.</i></p>
7 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	<p><u>Préambule</u></p> <p>Bonjour à vous tous</p> <p>Madame, messieurs les conseillers je vous demande de voter à cette session pour la publication des rapports de Lafontaine architecte et Goulet ingénieur en regard de la résolution 02-041-019 (Maison Michel Robillard-Braerob)</p> <p>Nous sommes dans une époque où la transparence transcende sur l'idéologie politique.</p> <p>Je vous supplie d'accéder à ma demande non pas parce que je la demande, mais bien pour que les citoyens aient confiance en notre ville et notre conseil et que vous les conseillers fassiez preuve de transparence envers vos citoyens.</p> <p>Il n'y a pas de raison valable pour empêcher de publier le ou les rapports.</p>

	<p><u>Questions</u></p> <p>1- Que se passe-t-il en regard de la tour d'eau. À ce jour il n'y a pas de décompte final, et ce depuis un an.</p> <p>2- Pourquoi ne voit-on pas les visages dans la diffusion vidéo à part M Juneau et M Bonhomme. Lorsque le public est admis, nous pouvons voir nos élus, ils ne sont pas cachés derrière une pastille.</p>
--	---

### 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

<b>11-229-20 Adoption de procès-verbaux</b>
---

ATTENDU QUE la greffière a préparé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 octobre 2020;

ATTENDU QUE la greffière a préparé le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2020;

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par M. Tom Broad

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

### 4. PATROUILLE MUNICIPALE

<b>11-230-20 Autorisation de stationner pendant plus de deux (2) heures dans l'axe commercial de la Ville entre le 10 novembre 2020 et le 31 mai 2021</b>
---

ATTENDU QU' il est interdit de stationner un véhicule routier pendant plus de deux (2) heures dans l'axe commercial de la Ville, dont les limites sont illustrées à l'annexe A du *Règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement*;

ATTENDU QUE l'interdiction de stationner dans un chemin public ou dans un parc de stationnement plus de deux (2) heures compris dans l'axe commercial s'applique entre 7 h et 4 h le lendemain, tel qu'actuellement prescrit dans le Règlement numéro 769;

ATTENDU QUE plusieurs événements associés au temps des fêtes se déroulent dans différents commerces situés dans l'axe commercial;

ATTENDU la demande de la *Société de développement commercial – Rue Sainte-Anne* datée du 16 octobre 2020 à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite favoriser l'achalandage dans les commerces de la Ville en permettant le stationnement de longue durée dans l'axe commercial;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young  
Appuyé par M. Francis Juneau

De lever temporairement l'application des normes relatives au stationnement quant à la durée maximale de deux (2) heures uniquement sur les chemins publics et dans les parcs de stationnement compris dans l'axe commercial entre le 10 novembre 2020 et le 31 mai 2021 inclusivement, à compter de 17 h jusqu'à 4 h, le lendemain.

Adoptée à l'unanimité.

## 5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

## 6. URBANISME

### 6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

<b>11-231-20 PIIA – 1A, rue Maple</b>
---------------------------------------

- ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 1A, rue Maple a déposé une demande de permis de rénovation le 5 octobre 2020 pour l'intérieur et l'extérieur du bâtiment en conservant la même empreinte au sol;
- ATTENDU QUE le propriétaire désire soulever le bâtiment au-delà du niveau 0-100 ans, en rehaussant les fondations existantes afin de protéger la maison des inondations;
- ATTENDU QUE la proposition du propriétaire inclut un abri d'auto dans la cour latérale entourée d'une clôture opaque de manière à créer un design contemporain et harmonieux avec les bâtiments avoisinants;
- ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujetti au *Règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;
- ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) a évalué la demande au dossier numéro 0620-400-86921, lors de sa rencontre du 14 octobre 2020 et est en faveur du projet, avec certaines modifications;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, pour l'immeuble situé au 1A, rue Maple, pour le projet de rénovation et de rehaussement de la maison, ainsi que pour la construction d'un abri d'auto, comme présenté à l'Annexe 3 du document de présentation,

4190

et ce, conditionnellement à l'intégration de plates-bandes sur la façade nord de la maison et à la réduction de l'opacité de la clôture entourant l'abri d'auto;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par Mme Dana Chevalier

D'entériner la recommandation du CCU datée du 14 octobre 2020;

D'approuver la demande de PIIA datée du 5 octobre 2020 pour l'immeuble situé au 1A, rue Maple concernant un permis de rénovation permettant le rehaussement du bâtiment, ainsi que pour la construction d'un abri d'auto, comme présenté à l'Annexe 3 du document de présentation et ce, conditionnellement à l'intégration de plates-bandes sur la façade nord de la maison et à la réduction de l'opacité de la clôture entourant l'abri d'auto;

Adoptée à l'unanimité.

<b>11-232-20 PIIA – 6, rue Saint-Antoine</b>
--

ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 6, rue Saint-Antoine a déposé une demande de permis de rénovation le 30 septembre 2020 pour le remplacement du revêtement extérieur en brique;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) a évalué la demande au dossier numéro 0620-400-86923, lors de sa rencontre du 14 octobre 2020 et est en faveur du projet;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, pour l'immeuble situé au 6, rue Saint-Antoine, pour le projet de rénovation du revêtement extérieur par de la brique fabriquée par l'entreprise *Hanson* de couleur *Rutherford Matt* comme soumis à l'Annexe 1 du document de présentation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young  
Appuyé par M. Yvan Labelle

D'entériner la recommandation du CCU datée du 14 octobre 2020;

D'approuver la demande de PIIA déposée le 30 septembre 2020, pour l'immeuble situé au 6, rue Saint-Antoine pour un permis de rénovation permettant le remplacement du revêtement extérieur en brique par de la brique fabriquée par l'entreprise *Hanson*, de couleur *Rutherford Matt*, comme soumis à l'Annexe 1 du document de présentation,

Adoptée à l'unanimité.

**11-233-20 PIIA – 22-24, rue Saint-Étienne**

- ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 22-24, rue Saint-Étienne a déposé une demande de permis de rénovation le 2 octobre 2020 afin de remplacer les fenêtres à battants en PVC par des fenêtres de mêmes dimensions à guillotine;
- ATTENDU QUE le propriétaire propose de remplacer les matériaux de la couverture du toit par des bardeaux d'asphalte de couleur gris charbon;
- ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujetti au *Règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;
- ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) a évalué la demande au dossier numéro 0620-400-86929 lors de sa rencontre du 14 octobre 2020 et est en faveur du projet;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, pour l'immeuble situé au 22-24, rue Saint-Étienne, pour le projet remplacement des fenêtres et de réfection de la couverture, comme présenté à l'Annexe 2 du document de présentation;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Francis Juneau  
Appuyé par M. Tom Broad

D'entériner la recommandation du CCU datée du 14 octobre 2020;

D'approuver la demande de PIIA déposée le 2 octobre 2020, pour l'immeuble situé au 22-24, rue Saint-Étienne concernant un permis de rénovation pour le remplacement des fenêtres par des fenêtres à guillotine blanches et le remplacement des matériaux de la couverture, par des bardeaux d'asphalte de couleur grise, comme présentée à l'Annexe 2 du document de présentation;

Adoptée à l'unanimité.

**11-234-20 PIIA et demande de dérogation mineure  
– 21 025, route Transcanadienne**

- ATTENDU QUE l'entreprise *MDA Corp.* située au 21 025, route Transcanadienne a déposé une demande de permis de rénovation le 28 septembre 2020 concernant l'agrandissement de la bâtisse;
- ATTENDU QUE conformément à la résolution numéro 05-126-16, le conseil municipal a autorisé une dérogation mineure en 2016, pour la construction des agrandissements précédente avec une hauteur dépassant la limite exigée au Règlement de zonage numéro 533;
- ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujetti au *Règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) a évalué la demande au dossier numéro 0620-130-86919 lors de sa rencontre du 14 octobre 2020 et est en faveur du projet;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA et la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 21 025, route Transcanadienne, concernant le projet d'agrandissement de la bâtisse comme présenté à l'Annexe 4 du document de présentation, aux conditions suivantes :

- la hauteur totale doit être de 15 mètres;
- le revêtement extérieur doit être en panneaux métalliques couvert de stuc;
- le taux d'imperméabilisation maximal est de 55%;
- l'entrée et la sortie des camions livrant de l'azote liquide devront se faire strictement par la voie de desserte de la route Transcanadienne et en aucun cas, ils ne devront emprunter le chemin Sainte-Marie;
- le ratio de conifères à planter le long du chemin Sainte-Marie doit être augmenté;

*Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure ont été invitées à se faire entendre du Conseil en envoyant leurs commentaires par courriel jusqu'à 16 h. Aucun commentaire n'a été reçu.*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yvan Labelle  
Appuyé par M. Denis Gignac

D'entériner les recommandations du CCU datée du 14 octobre 2020;

D'accepter la demande de PIIA et la demande de dérogation mineure déposées le 28 septembre 2020 pour l'immeuble situé au 21 025, route Transcanadienne concernant un permis de rénovation pour l'agrandissement de la bâtisse, comme présenté à l'Annexe 4 du document de présentation, aux conditions suivantes :

- la hauteur totale doit être de 15 mètres;
- le revêtement extérieur doit être en panneaux métalliques couvert de stuc;
- le taux d'imperméabilisation maximal est de 55%;
- l'entrée et la sortie des camions livrant de l'azote liquide devra se faire strictement par la voie de desserte de la route Transcanadienne et en aucun cas, ils ne devront emprunter le chemin Sainte-Marie;
- le ratio de conifères à planter le long du chemin Sainte-Marie doit être augmenté;

Adoptée à l'unanimité.

<b>11-235-20 Demande de dérogation mineure – 21 270, chemin Sainte-Marie</b>
--

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 21 270, chemin Sainte-Marie désire obtenir une dérogation mineure afin de construire un garage détaché sur la cour avant secondaire;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) a étudié la demande au dossier no 0640-130-86925 lors de sa rencontre du 14 octobre 2020;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accorder une dérogation mineure à l'immeuble situé au 21 270, chemin Sainte-Marie, en vertu de l'article 4.6 du Règlement de zonage 533 pour la construction d'un garage, à condition que l'accès soit strictement par l'entrée charretière existante, donnant sur le chemin Sainte-Marie.;

*Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure ont été invitées à se faire entendre du Conseil en envoyant leurs commentaires par courriel jusqu'à 16 h. Aucun commentaire n'a été reçu.*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé M. Tom Broad  
Appuyé par M. Francis Juneau

D'entériner la recommandation du CCU datée du 14 octobre 2020 à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée le 22 septembre 2020, en vertu de l'article 4.6 du Règlement de zonage 533, permettant la construction d'un garage détaché dans la cour avant secondaire, comme présentée à l'Annexe 5, à condition que l'accès au garage soit strictement par l'entrée charretière existante donnant sur le chemin Sainte-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À  
DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX  
OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**6.3. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7. SERVICES TECHNIQUES**

**7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7.2. CONCLUSION DE CONTRATS**

**11-236-20 Adjudication de contrat – Travaux de réfection du poste de pompage Terrasse Maxime et Terrasse Marc-Antoine**

ATTENDU QUE le *Syndicat des copropriétaires de la Baie de Kassy's Cove* a entamé des démarches auprès de la Ville afin de transférer la propriété du poste de pompage sanitaire qui dessert leur projet résidentiel;

ATTENDU QUE la résolution numéro 11-246-19 adoptée par le conseil municipal le 11 novembre 2019 concernant l'autorisation de signature de la promesse de cession de la station de pompage située sur une partie du lot 1 990 888;

ATTENDU QUE le 28 juillet 2020, la Ville a publié dans le journal *Constructo* et par voie électronique sur SEAO un appel d'offres public pour des travaux de réfection du poste de pompage Terrasse Maxime et Terrasse Marc-Antoine;

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission au plus tard le 9 septembre 2020 à 11 h, soit la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des offres;

ATTENDU QUE la soumission déposée par *Nordmec Construction Inc.* est la plus basse soumission conforme reçue;

ATTENDU la recommandation de M. Denis Lemieux, technologue professionnel de la firme *EXP*, à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *Nordmec Construction Inc.*, au montant de 277 693,37 \$, taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Ryan Young  
Appuyé par Mme Dana Chevalier

D'octroyer le contrat pour les travaux de réfection du poste de pompage située à la jonction des rues Terrasse Maxime et Terrasse Marc-Antoine à la compagnie *Nordmec Construction inc.*, au montant de 277 693,37 \$, taxes incluses;

D'autoriser la dépense de 277 693,37 \$, taxes incluses, sous réserve de l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 815 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Adoptée à l'unanimité.

**11-237-20 Octroi d'un contrat de gré à gré – Fourniture d'un souffleur avec opérateur pour le chargement et l'enlèvement de la neige – Période hivernale 2020-2021**

ATTENDU QUE le 24 septembre 2020, la Ville a publié dans le journal *Constructo* et par voie électronique sur SEAO un appel d'offres public pour le contrat de location d'équipement avec opérateur pour le chargement et l'enlèvement de la neige pour la période hivernale 2020-2021;

4195

- ATTENDU QU' en date du 15 octobre 2020 à 11 h, soit la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des offres, aucune soumission n'a été reçue;
- ATTENDU QUE la Ville désire octroyer un contrat de service pour le chargement et l'enlèvement de la neige pour la période hivernale 2020-2021;
- ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée de mécanisme favorisant la rotation;
- ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle*;
- ATTENDU la recommandation du chef de division – travaux publics à l'effet d'octroyer un contrat de gré à gré pour la fourniture d'un souffleur et avec opérateur pour le chargement et l'enlèvement de la neige à l'entreprise *C. Gauthier Excavation Inc.* pour un montant de 290 \$ de l'heure;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yvan Labelle  
Appuyé par Mme Dana Chevalier

D'octroyer le contrat de gré à gré pour la fourniture d'un souffleur avec opérateur pour le chargement et l'enlèvement de la neige concernant la période hivernale 2020-2021, à la compagnie *C. Gauthier Excavation Inc.* pour un montant de 290 \$ de l'heure;

D'autoriser une dépense maximale de 15 244,21 \$, taxes incluses, pour l'année 2020, à même le poste budgétaire 02-330-00-443 du fonds général;

Adoptée à l'unanimité.

<b>11-238-20</b>	<b>Octroi d'un contrat de gré à gré – Collecte et transport des ordures ménagères – Période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 janvier 2022</b>
------------------	---

- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue veut se doter d'un système de collecte intelligente à compter du 1<sup>er</sup> février 2022;
- ATTENDU QUE pour la raison ci-dessus, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue doit renouveler le contrat de collecte et de transport des ordures ménagères pour une période de 10 mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 janvier 2022;
- ATTENDU QUE le contrat de collecte et de transport des ordures ménagères vient à échéance le 31 mars 2021;
- ATTENDU QUE l'entreprise *Transport Rolland Chaperon Inc.* a soumis un prix compétitif, à la suite d'une demande de prix par la Ville;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligeant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée de mécanisme favorisant la rotation;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieure municipale et développement durable à l'effet de renouveler le contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères à l'entreprise *Transport Rolland Chaperon Inc.* pour un montant de 97 618,37 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par M. Ryan Young

D'octroyer un contrat de gré à gré pour la collecte et le transport des ordures ménagères à l'entreprise *Transport Rolland Chaperon Inc.* pour un montant de 97 618,37 \$, taxes incluses, sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires aux budgets 2021 et 2022 (poste budgétaire 02-451-00-436 du fonds général);

Adoptée à l'unanimité.

<b>11-239-20 Renouvellement de contrat – Services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public – Deuxième année d'option (2020-2021)</b>
---

ATTENDU la résolution numéro 03-087-18 adoptée par le conseil municipal le 12 mars 2018, concernant l'octroi de contrat à l'entreprise *A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien Inc.* pour un contrat de services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2018 jusqu'au 30 avril 2019, avec quatre (4) options de renouvellement d'un (1) an chacune;

ATTENDU la résolution numéro 01-009-20 adoptée par le conseil municipal le 20 janvier 2020, concernant le renouvellement du contrat avec l'entreprise *A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien Inc.* pour une première option de renouvellement d'un an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020;

ATTENDU QUE la prestation de la compagnie *A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc.* s'est avérée à la hauteur des attentes de la Ville et conforme aux exigences de l'appel d'offres;

ATTENDU la recommandation du chef de division – travaux publics à l'effet de se prévaloir de la deuxième année d'option pour le renouvellement du contrat de services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Dana Chevalier  
Appuyé par M. Yvan Labelle

De renouveler le contrat de services d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public avec la compagnie *A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc.* pour la deuxième année d'option, soit du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021, pour un montant de 71 594,00 \$, taxes incluses;

D'autoriser la dépense et le paiement net de 47 583,33 \$, pour l'année 2020, à même le poste budgétaire 02-340-00-524 du fonds général;

Adoptée à l'unanimité.

<b>11-240-20    Renouvellement de contrat – Collecte et transport des matières organiques et des résidus verts – Première et unique année d'option du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 janvier 2022</b>
--

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue veut se doter d'un système de collecte intelligente à compter du 1<sup>er</sup> février 2022;

ATTENDU QUE pour la raison ci-dessus, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue doit renouveler le contrat de collecte et de transport des matières organiques et des résidus verts pour une période de 10 mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 janvier 2022;

ATTENDU la résolution numéro 03-085-18 adoptée par le conseil municipal le 12 mars 2018, concernant l'octroi de contrat à l'entreprise *Transport Rolland Chaperon* pour une durée de deux ans avec une année d'option, pour un montant de 45 495,19 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE la prestation de la compagnie *Transport Rolland Chaperon* s'est avérée à la hauteur des attentes de la Ville et conforme aux exigences de l'appel d'offres;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieure municipale et développement durable à l'effet de renouveler le contrat pour la collecte et le transport des matières organiques et résidus verts à l'entreprise *Transport Rolland Chaperon* pour une durée d'un an;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young  
Appuyé par M. Tom Broad

De renouveler le contrat pour la collecte et le transport des matières organiques et résidus verts pour les résidences unifamiliales et les logements de 5 unités et plus à l'entreprise *Transport Rolland Chaperon* concernant la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 janvier 2022, pour un montant de 57 139,52 \$, taxes incluses, sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires aux budgets 2021 et 2022 (poste budgétaire 02-452-30-491 du fonds général);

Adoptée à l'unanimité.

### **7.3. ACCEPTATION DE PLANS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

### **7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX**

<b>11-241-20 Décompte progressif n<sup>os</sup> 1 et 2 – Reconstruction des infrastructures municipales de la rue du Collège, entre la rue Sainte-Anne et la rue Christie</b>
---

ATTENDU la résolution numéro 10-303-18 adoptée par le conseil municipal le 9 octobre 2018, concernant l'octroi de contrat pour des services professionnels pour les plans, devis et surveillance dans le cadre des travaux de réfection des rues Du Collège (de Sainte-Anne à Christie) et Pacifique (d'Elmo-Deslauriers à Grier) à la firme *Stantec-Expert Conseil Ltée* pour un montant total de 74 848,73 \$, taxes incluses;

ATTENDU la résolution numéro 06-132-20 adoptée par le conseil municipal le 8 juin 2020, concernant l'octroi de contrat pour des travaux de reconstruction des infrastructures municipales de la rue du Collège, entre la rue Sainte-Anne et la rue Christie, à la compagnie *Pavages d'Amour inc.*, au montant de 950 243, 20 \$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de M. Maxime Gravel, ingénieur de la firme *Stantec Experts-Conseils*, quant aux paiements progressifs n<sup>os</sup> 1 et 2, totalisant la somme de 471 962,85 \$, taxes incluses, à la compagnie *Pavages D'Amour inc.* pour les travaux mentionnés plus haut;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par M. Francis Juneau

D'entériner la recommandation de M. Maxime Gravel, ingénieur de la firme *Stantec Experts-Conseils*, quant aux paiements progressifs n<sup>os</sup> 1 et 2 de 258 768,05 \$ et de 213 194,80 \$ respectivement, à la compagnie *Pavages D'Amour inc.* pour les travaux de reconstruction de la rue du Collège, de la rue Sainte-Anne à la rue Christie pour un total de 471 962,85 \$, taxes incluses.

D'autoriser le paiement de la somme de 471 962,85 \$, taxes incluses à même le règlement d'emprunt numéro 821;

Adoptée à l'unanimité.

<b>11-242-20 Décompte progressif n<sup>o</sup> 2 – Travaux de rénovation de l'hôtel de ville</b>
--

ATTENDU la résolution numéro 02-035-19 adoptée par le conseil municipal le 11 février 2019, concernant l'autorisation de

4199

procéder à un appel d'offres public pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

ATTENDU la résolution numéro 12-292-19 adoptée par le conseil municipal le 16 décembre 2019, concernant l'octroi de contrat pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville à la compagnie *Les constructions AGLP*;

ATTENDU la résolution numéro 09-187-20 adoptée par le conseil municipal le 14 septembre 2020, concernant le paiement du décompte progressif numéro 1 de 22 092,45 \$, taxes incluses, à la compagnie *Les constructions AGLP* pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

ATTENDU la recommandation de M. Rami Dimitri, architecte de la firme *Aedifica*, datée du 27 octobre 2020, quant au paiement du décompte progressif no 2 de 22 489,80 \$, taxes incluses, à la compagnie *Les constructions AGLP* pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE la direction générale accepte la recommandation de la firme *Aedifica* relativement au paiement du décompte progressif n° 2;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Tom Broad  
Appuyé par M. Denis Gignac

D'entériner la recommandation de M. Rami Dimitri, architecte de la firme *Aedifica*, datée du 27 octobre 2020, quant au paiement du décompte progressif n° 2 de 22 489,80 \$, taxes incluses, à la compagnie *Les constructions AGLP* pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

D'autoriser le paiement de la somme de 22 489,80 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-191-00-522 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<b>11-243-20</b>	<b>Décompte progressif n° 6 – Travaux de réfection des infrastructures du chemin Senneville</b>
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 08-187-19 autorisant le partage du coût des travaux de réfection d'infrastructures sur le chemin Senneville;

ATTENDU la résolution numéro 01-013-20 concernant les décomptes progressifs n<sup>os</sup> 1 et 2 au montant de 156 906,93 \$, taxes incluses, au Village de Senneville dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures sur le chemin Senneville, représentant la portion de la rue qui est sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, à même le règlement d'emprunt numéro 810;

ATTENDU QUE le maître d'œuvre lors de l'exécution des travaux de remplacement des conduites et d'égout pluvial est le Village de Senneville;

4200

ATTENDU la recommandation de M. Maxime Bourgoing, ingénieur de la firme *Axor experts-conseils inc*, datée du 13 octobre 2020, quant au paiement du décompte progressif n° 6 de 54 611,35 \$, taxes incluses, à la compagnie *Construction Bau-Val inc.*;

ATTENDU QUE la direction générale accepte la recommandation de la firme *Axor experts-conseils inc* relativement au paiement du décompte progressif n° 6;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young  
Appuyé par M. Denis Gignac

D'entériner la recommandation de M. Maxime Bourgoing, ingénieur de la firme *Axor experts-conseils inc*, datée du 13 octobre 2020, quant au paiement du décompte progressif n° 6 de 54 611,35 \$, taxes incluses, à la compagnie *Construction Bau-Val inc.* dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures sur le chemin Senneville, à même le règlement d'emprunt numéro 810.

Adoptée à l'unanimité.

#### **7.5. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

#### **8. ENVIRONNEMENT**

<b>11-244-20</b>	<b>Octroi de subvention dans le cadre du fonds de développement durable – Macdonald High School – Projet de plantation d'arbres</b>
------------------	---

ATTENDU QUE Macdonald High School possède un projet de plantation d'arbres dont l'objet consiste à la plantation d'arbres pour fournir de l'ombre et une protection contre le rayonnement solaire, tout en créant un habitat favorable au développement environnementale;

ATTENDU QUE le conseil municipal a étudié la demande de subvention de MacDonald High School dans le cadre du programme de la Ville « Vers un avenir durable 2012-2020 »;

ATTENDU QUE selon le programme, la subvention est octroyée en trois versements, soit un premier versement de 40% lors de la signature, un deuxième versement de 40% après le dépôt des factures et un troisième versement de 20% lors du dépôt du rapport final;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young  
Appuyé par M. Tom Broad

4201

D'octroyer une subvention d'un montant de 600 \$ dans le cadre du programme de la Ville « Vers un avenir durable 2012-2020 » à Macdonald High School pour le projet de « Plantation d'arbres »

D'autoriser le paiement maximal de 600 \$ à même le poste budgétaire 02-452-30-439 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

## 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

<b>11-245-20</b> <b>Autorisation de fermeture de rues pour fins de tournage – GFB Productions Inc.</b>
--

ATTENDU QUE la demande de *GFB Productions Inc.*, à l'effet de fermer un tronçon de la rue Sainte-Anne et des rues environnantes, entre le 30 novembre et le 20 décembre 2020 (dates à déterminer), pour permettre le tournage de la série *The Republic of Sarah – Season 1*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par M. Francis Juneau

D'autoriser *GFB Productions Inc.* à effectuer le tournage de la série *The Republic of Sarah – Season 1* sur le domaine public;

D'autoriser le directeur général, selon les conditions qu'il établit, de procéder à la fermeture d'un tronçon de la rue Sainte-Anne et des rues environnantes, entre le 30 novembre et le 20 décembre 2020 (dates à déterminer), et ce, afin de permettre le tournage de la série *The Republic of Sarah – Season 1*, par *GFB Productions Inc.*

Adoptée à l'unanimité.

## 10. FINANCES

### 10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

<b>11-246-20</b> <b>Aide financière aux organismes à but non lucratif – Dons / promotions – Légion Royale Canadienne</b>
--

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise de dons et/ou promotions et/ou aides financières;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yvan Labelle  
Appuyé par Mme Dana Chevalier

D'accorder un appui financier de 500 \$ à l'organisme *Légion Royale Canadienne (section 091 – Churchill, Sainte-Anne-de-Bellevue)*, afin de soutenir cet organisme qui soutient les vétérans et leurs familles dans le besoin, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général;

Adoptée à l'unanimité.

<b>11-247-20</b>	<b>Aide financière aux organismes à but non lucratif – Dons / promotions – Musée de l'aviation de Montréal</b>
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise de dons et/ou promotions et/ou aides financières;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Tom Broad  
Appuyé par M. Yvan Labelle

D'accorder un appui financier de 250 \$ au *Musée de l'aviation de Montréal (MAM)*, afin de soutenir cet organisme dédié à la conservation de l'histoire aéronautique, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général;

Adoptée à l'unanimité.

## 10.2. AUTRES SUJETS

<b>11-248-20</b>	<b>Adoption des comptes</b>
------------------	-----------------------------

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par M. Francis Juneau

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+ Journal des déboursés en date du 14 octobre au 9 novembre 2020;

**568 543,92 \$**

+ Liste des comptes fournisseurs en date du 31 octobre 2020;

**469 645,67 \$**

**Total :**

**1 038 189,59 \$**

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 23 octobre 2020;

**171 453,18 \$**

Adoptée à l'unanimité.

<b>11-249-20</b>	<b>Fédération des municipalités canadiennes – Élections du conseil d'administration</b>
------------------	---

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts des municipalités sur les questions de politique et de programme qui relèvent de la compétence fédérale;

4203

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la FCM est composé d'élus municipaux de toutes les régions et de toutes les tailles de municipalités qui appuient et offrent à la FCM le prestige nécessaire afin de transmettre des messages d'intérêt municipal au gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Tom Broad  
Appuyé par M. Denis Gignac

Que le conseil approuve que M. Ryan Young se présente aux élections du conseil d'administration de la FCM pour la période de juin 2020 à juin 2021;

Que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue assume tous les coûts afin de permettre à M. Ryan Young d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM;

Adoptée à l'unanimité.

## 11. ADMINISTRATION ET GREFFE

<b>11-250-20 Renouvellement de contrat – Fourniture d'un service d'agence de sécurité – Deuxième année d'option (2021)</b>
--

ATTENDU QUE la résolution numéro 10-297-18 adoptée par le conseil municipal le 9 octobre 2018, concernant l'octroi de contrat pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité à l'entreprise *Sécurité Alfid Ltée* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, avec trois options de renouvellement d'un an chacune;

ATTENDU la résolution numéro 11-244-19 adoptée par le conseil municipal le 11 novembre 2019 concernant le renouvellement du contrat pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité avec l'entreprise *Sécurité Alfid Ltée* pour une première option de renouvellement d'un an soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE la prestation de la compagnie *Sécurité Alfid Ltée* s'est avérée à la hauteur des attentes de la Ville et conforme aux exigences de l'appel d'offres;

ATTENDU QUE la recommandation du superviseur de la patrouille municipale à l'effet de se prévaloir de la deuxième année d'option pour le renouvellement le contrat pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité pour la deuxième année d'option (2021);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yvan Labelle  
Appuyé par M. Denis Gignac

De renouveler le contrat pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité avec l'entreprise *Sécurité Alfid Ltée*, pour la deuxième année d'option, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, sous réserve de l'approbation des

crédits nécessaires au budget 2021 (poste budgétaire 02-290-00-451 du fonds général);

Adoptée à l'unanimité.

**11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET  
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE  
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**11.3. AUTRES SUJETS**

**11-251-20 Prolongation du mandat des membres  
des différents comités de la Ville**

ATTENDU la résolution numéro 03-098-18 adoptée par le conseil municipal le 12 mars 2018, concernant la nomination des membres des différents comités de la Ville suite à l'élection municipale;

ATTENDU QUE le terme des mandats des membres des différents comités est venu à échéance, ou viendra à échéance prochainement;

ATTENDU QU' il y a lieu de prolonger le mandat des membres de ces comités jusqu'au 31 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par M. Ryan Young

De prolonger jusqu'au 31 janvier 2022, le mandat des membres :

- du Comité de Circulation et de Sécurité publique;
- du Comité de développement communautaire;
- du Comité Consultatif d'Urbanisme;
- du Comité de l'environnement;
- du Comité de démolition;

Adoptée à l'unanimité.

**11-252-20 Nomination de Mme Micheline Najm sur  
le Comité de l'environnement**

ATTENDU QUE Mme Micheline Najm a soumis sa candidature au Comité de l'environnement le 31 octobre 2020;

ATTENDU QUE le président du Comité de l'environnement, M. Ryan Young, recommande la nomination de Mme Micheline Najm;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young  
Appuyé par M. Denis Gignac

De nommer Mme Micheline Najm membre du Comité de l'environnement pour un mandat jusqu'au 31 janvier 2022.

Accepté à l'unanimité.

<b>11-253-20 Nomination au conseil d'administration de la Société de Développement commercial (SDC)</b>
---

ATTENDU le non-renouvellement volontaire du mandat de M. Francis Juneau, à titre de représentant de la Ville, au conseil d'administration de la Société de Développement commercial (SDC);

ATTENDU QUE Mme Paola Hawa siègera au conseil d'administration de Société de Développement commercial (SDC) à titre de représentante de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yvan Labelle  
Appuyé par M. Ryan Young

De nommer Mme Paola Hawa, à titre de représentante de la Ville, membre du conseil d'administration de la Société de Développement commercial (SDC), pour un mandat jusqu'au 31 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité.

<b>11-254-20 Entérinement des décisions prises depuis le 13 octobre 2020 relatives à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire</b>
---

ATTENDU QUE la déclaration de l'état d'urgence sanitaire a mené à une série de décisions que l'administration a dû prendre promptement pour assurer la santé et sécurité des citoyens et des employés de la Ville;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 16 mars et le 31 mars 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 04-071-20 ;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 1<sup>er</sup> avril et le 11 mai 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 05-120-20;

4206

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 12 mai 2020 et le 8 juin 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 06-137-20;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 9 juin 2020 et le 6 juillet 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 07-151-20;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 7 juillet 2020 et le 24 août 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 08-175-20;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 25 août 2020 et le 14 septembre 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 09-192-20;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 15 septembre et le 13 octobre 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 10-216-20;

ATTENDU QUE d'autres décisions ont eu lieu en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire depuis le 13 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par M. Tom Broad

De valider et d'entériner les décisions prises par l'administration depuis le 13 octobre 2020 qui sont jointes en Annexe « **A** » à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

## **12. RESSOURCES HUMAINES**

### **12.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section

### **12.2. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

## **13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÉGLEMENTS**

<b>11-255-20</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 704-6 modifiant le Règlement numéro 704 afin d'augmenter le nombre de membres composant le comité consultatif d'urbanisme en augmentant le nombre de membres du conseil municipal</b>
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le *Règlement numéro 704-6 modifiant le Règlement numéro 704 afin*

*d'augmenter le nombre de membres composant le comité consultatif d'urbanisme en augmentant le nombre de membres du conseil municipal;*

- dépose le projet du Règlement numéro 704-6.

<b>11-256-20</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 814-1 modifiant le Règlement numéro 814 sur les normes relatives aux appareils et foyers à combustible solide</b>
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le *Règlement numéro 814-1 sur les normes relatives aux appareils et foyers à combustible solide* afin de procéder à la modification de l'Annexe A du règlement;
- dépose le projet du Règlement numéro 814-1.

<b>11-257-20</b>	<b>Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 822 décrétant l'annexion d'une partie du territoire du Village de Senneville – Partie du lot 1 990 935 (Parcelle A) et lot 1 977 177 (Parcelle B)</b>
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le *Règlement numéro 822 décrétant l'annexion d'une partie du territoire du Village de Senneville – Partie du lot 1 990 935 (Parcelle A) et lot 1 977 177 (Parcelle B)*, composée d'une partie de l'emprise du boulevard des Anciens-Combattants, située sur le territoire du Village de Senneville;
- dépose le projet du Règlement numéro 822.

<b>11-258-20</b>	<b>Adoption du Règlement numéro 773-1 modifiant le Règlement numéro 773 relatif aux limites de vitesse afin de limiter la vitesse à 40 km/h, de la limite Est de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'intersection du carrefour en T (chemin Sainte-Marie et boulevard des Anciens-Combattants)</b>
------------------	--

ATTENDU QUE conformément au paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du *Code de la sécurité routière*, la municipalité a fixé par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire par l'adoption du *Règlement no 773 sur les limites de vitesse*;

ATTENDU QUE le chemin Sainte-Marie est désigné en tant que tracé fondateur au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de la ville de Montréal;

4208

ATTENDU QUE la municipalité désire limiter la vitesse sur le chemin Sainte-Marie situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par le maire, Mme Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2020, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence :

Il est proposé par M. Denis Gignac  
Appuyé par M. Ryan Young

D'adopter le Règlement numéro 773-1 dont copie est jointe en Annexe « B ».

<b>11-259-20</b>	<b>Adoption du Règlement numéro 815 décrétant l'exécution des travaux de mise à niveau du poste de pompage desservant les immeubles de Terrasse Maxime et Terrasse Marc-Antoine et un emprunt d'amélioration locale de 307 500 \$</b>
------------------	---

ATTENDU les articles 544 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné et un projet de règlement a été déposé par le maire, Mme Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2020, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Tom Broad  
Appuyé par M. Francis Juneau

D'adopter le Règlement numéro 815 dont copie est jointe en Annexe « C ».

#### **14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 14 octobre 2020 au 9 novembre 2020;
- Liste des bons de commande au 31 octobre 2020;
- État provisionnel des revenus et dépenses;

#### **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

<b>11-260-20</b>	<b>Levée de la séance</b>
------------------	---------------------------

Il est proposé par M. Francis Juneau  
Appuyé par M. Denis Gignac

De lever la présente séance ordinaire. Il est 19 h 06.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Mme Paola Hawa  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jennifer Ma  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-89298*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 9 novembre 2020 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le \_\_\_\_\_ novembre 2020.

\_\_\_\_\_  
Mme Paola Hawa, Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jennifer Ma, Greffière



**Date : 9 novembre 2020**

**Objet : Décisions administratives prises depuis le 13 octobre 2020**

---

<b>Date</b>	<b>Décision</b>
<b>27 octobre 2020</b>	– <b>Prolongation du télétravail</b>
<b>27 octobre 2020</b>	– <b>Suspension des activités des loisirs jusqu'au 23 novembre 2020</b>